

## FICHE AMENDEMENT

**Proposition d'amendement au protocole: PAR**

**Déposée par Madame et Monsieur : Maria Eduarda Azevedo / António Nazaré Pereira**

**Qualité : Membre Effective / Suppléant**

LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES,

RAPPELANT (...)

**CONSIDÉRANT, cependant, que une plus grande participation des Parlements nationaux aux activités de l'Union européenne est essentielle, en particulier pour assurer le contrôle de l'action des Gouvernements représentés au Conseil et veiller à l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité.**

**CONSIDÉRANT que l'accrue de la participation et de l'influence des Parlements nationaux à l'Union européenne sera une façon de promouvoir la démocratie et la responsabilité au sein de l'Union et contribuera à rapprocher les citoyens de l'Union.**

**DÉSIREUSES, [1 mot supprimé], d'encourager (...) un intérêt particulier et assurer l'existence entre elles d'un réseau européen dont les objectifs sont la consultation et le dialogue conjoint avec les institutions de l'Union européenne.**

I

1. Tous (...) États membres **après publication.**

3. Les **Parlements Nationaux** (...) **Présidents du Conseil Européen, du Conseil, du Parlement Européen** (...) avec **les principes de subsidiarité et de proportionnalité** (...).

4. Un délai (...) position commune. **Durant ce délai de six semaines, la proposition législative ne doit pas faire l'objet d'un accord formel ou informel, préliminaire ou autre.**

5. Les (...) Conseil, **y compris la transcription du débat en cas de réunion publique du Conseil, sont (...) États membres, en même temps qu'aux Gouvernements.**

8. **Les Parlements nationaux et le Parlement européen promouvoir la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne.**

9. **En tenant compte de l'expérience de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires européennes (COSAC) et des directives de Copenhague qui ont résultées des débats réalisés, les Parlements nationaux des États membres dénomment cette instance de coopération «Conférence interparlementaire pour les affaires européennes» et promeuvent la création d'une structure d'appui.**